

Février 2026

JUST REPARATION



EN UKRAINE

Ce bulletin vise à renforcer notre communauté de pratique en partageant des informations et des progrès d'actualité dans le domaine concerné



Il s'agit d'une édition spéciale consacrée aux débats, initiatives et voies actuels en matière de réparation pour les victimes du conflit en Ukraine. Cette semaine marque les quatre ans depuis le début de l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie. Depuis février 2022 et remontant à 2014, les forces russes et les groupes soutenus par la Russie ont commis de graves violations des droits humains et des crimes internationaux, notamment la torture, la violence sexuelle, des homicides, des détentions arbitraires et des disparitions forcées, entre autres. En réponse aux préjudices subis par les victimes, un certain nombre d'initiatives de réparation ont commencé à émerger. Celles-ci comprennent le lancement de programmes de réparation provisoire pour des groupes spécifiques de victimes, la mise en œuvre du Registre des dommages et la création récente de la Commission des réclamations dans le cadre de l'architecture plus large de réparation pour les crimes commis en Ukraine.



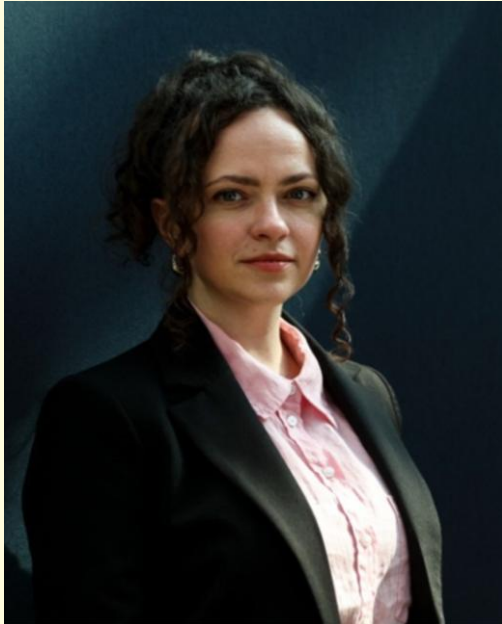
Cette édition spéciale réunit des perspectives diverses provenant de praticiens, d'organisations de la société civile et d'autres parties prenantes engagées dans le processus de réparation en Ukraine. Elle présente un appel à une réparation complète et rapide adressé à la communauté internationale par Anastasiia Holovnenko, responsable des campagnes de plaidoyer au Center for Civil Liberties ;

Aperçu des mécanismes de réparation et du rôle de la récupération des actifs préparé par Ana Cutts Dougherty (REDRESS) ; une contribution de Cristian Correa (Global Survivors Fund) sur les initiatives visant à fournir une réparation provisoire aux survivants de violence sexuelle liée au conflit ; ainsi que des réflexions d'Iryna Dovhan sur le processus de réparation provisoire du point de vue d'une survivante.

Il s'agit de la première édition de Just Reparation consacrée à un pays, et nous prévoyons d'en publier d'autres au cours de l'année, en parallèle de notre bulletin mensuel habituel. Notre prochaine édition spéciale sera publiée durant l'été et portera sur le rôle de la réparation au Soudan.

Si vous souhaitez contribuer un court article à notre rubrique Community Corner pour les prochaines éditions, ou si votre organisation organise un événement que vous souhaiteriez partager avec nos lecteurs ou sur nos réseaux sociaux, veuillez contacter notre juriste, Alejandro, à alejandro@redress.org.

PERSPECTIVES SUR LA RÉPARATION POUR LES SURVIVANT.ES DU CONFLIT EN UKRAINE



La guerre a des noms — les principes doivent être appliqués

Anastasiia Holovnenko, responsable des campagnes de plaidoyer au Center for Civil Liberties

Pour les lecteurs occidentaux, l'Ukraine est souvent présentée comme une guerre étrangère. En réalité, ses coûts pour d'autres pays se font déjà sentir dans les factures d'énergie, les pressions migratoires, les budgets de défense et l'érosion des règles censées prévenir des guerres comme celle-ci.

« Quand on me demande ce qu'est la guerre, je réponds sans hésitation : ce sont des noms. »

— Maksym Kryvtsov, poète et volontaire ukrainien, tué au combat le 7 janvier 2024.

Ces mots expliquent la guerre plus précisément que n'importe quelles statistiques. Parce que la guerre n'est pas une abstraction. Elle concerne toujours des personnes spécifiques, des vies spécifiques et des responsabilités spécifiques.

Depuis 2014, et en particulier après l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022, l'Ukraine est devenue le théâtre de violations systématiques et généralisées du droit international humanitaire et des droits humains. Les attaques délibérées contre des civils, la torture, les exécutions extrajudiciaires, la violence sexuelle, les déportations forcées, ainsi que la destruction de quartiers résidentiels, d'hôpitaux, d'écoles et d'infrastructures énergétiques ne sont pas des « conséquences tragiques de la guerre ». Ce sont des crimes documentés.

Les rapports des [missions de surveillance](#) de l'ONU le montrent clairement : la majorité des victimes sont des civils — des personnes tuées dans des attaques de missiles et d'artillerie visant des zones résidentielles, des marchés, des transports et des infrastructures construites pour la vie, non pour la guerre. Le nombre de civils tués et blessés s'élève déjà à des dizaines de milliers. L'année la plus meurtrière pour les civils reste 2025, au cours de laquelle plus de 2 500 décès de civils et plus de 12 000 blessés ont été vérifiés — le bilan le plus élevé depuis le début de l'invasion à grande échelle. Ces chiffres restent sous-estimés en raison de l'accès limité aux territoires occupés.

Dans des villes comme Marioupol ou Izium, des quartiers entiers ont été effacés. Les maisons n'ont pas seulement été détruites ; les registres fonciers, les économies, les entreprises et les avenir ont été anéantis du jour au lendemain. Sans compensation, il n'existe aucune voie réaliste pour revenir.

Des millions de personnes ont perdu leur maison, leurs moyens de subsistance et l'accès à l'éducation, aux soins de santé et aux services de base. Les dommages directs causés aux infrastructures civiles sont estimés à des centaines de milliards de dollars américains, tandis que les besoins de reconstruction dépassent un demi-milliard de dollars.

Pourtant, derrière tous ces chiffres, il n'y a pas de graphiques ou de courbes. Ce sont des noms.

Des enfants qui ne reverront jamais leurs parents.

Des parents contraints d'enterrer leurs propres enfants.

Des familles laissées sans foyer.

Des personnes âgées privées de chauffage et de médicaments essentiels.

Des entreprises et des communautés entières rayées de la carte.

C'est précisément pourquoi les réparations ne sont pas une affaire interne à l'Ukraine seule. Elles constituent un test pour l'ensemble du système international.

Premièrement, la compensation est une pierre angulaire de l'ordre juridique international. Lorsqu'un État qui lance une guerre d'agression et commet des crimes de masse ne porte aucune responsabilité matérielle, le droit international perd son sens. La guerre devient économiquement rentable et l'impunité s'installe comme nouvelle norme. Cela sape l'architecture même de sécurité établie après la Seconde Guerre mondiale.

Deuxièmement, les réparations sont un outil de dissuasion. Lorsque la destruction des villes et des vies civiles n'entraîne aucun coût réel, le signal est entendu bien au-delà de Moscou. Il est reçu par des régimes autoritaires dans le monde entier qui observent attentivement la réponse de la communauté internationale. L'absence de compensation aujourd'hui est une invitation à de nouvelles guerres demain.

Troisièmement, sans réparations, le fardeau de la reconstruction est reporté sur les contribuables des pays démocratiques. Lorsque l'agresseur ne paie pas, les victimes et leurs partenaires sont contraints de supporter les coûts des crimes commis contre eux. Cela transfère le fardeau du responsable vers les victimes et leurs partenaires, sapant la notion même de justice.

Quatrièmement, des réparations en temps opportun sont directement liées à la stabilité de l'Europe. Sans elles, le relèvement est retardé, des millions de personnes ne peuvent pas rentrer chez elles et les pressions migratoires, sociales et économiques continuent d'augmenter. Ce n'est pas un défi de demain — c'est une réalité d'aujourd'hui.

Enfin, il existe une dimension humaine du temps lui-même. Pour les victimes, une justice retardée pendant des années signifie vivre dans un traumatisme prolongé, la pauvreté et l'incertitude. Sans compensation, il est impossible de reconstruire une

maison, de recevoir des soins médicaux, de reprendre le travail ou de restaurer une communauté. Une justice qui arrive trop tard cesse d'être une justice.

C'est pourquoi les réparations ne sont pas une question pour de futures négociations lointaines, ni un sujet de marchandage politique. Elles sont une obligation juridique, morale et de sécurité qui doit être mise en œuvre dès maintenant.

Ainsi, les gouvernements occidentaux n'ont pas besoin de nouveaux principes. Ils ont besoin du courage d'appliquer ceux qu'ils prétendent déjà défendre.

Financement de la réparation pour les survivants du conflit en Ukraine

Ana Cutts Dougherty, REDRESS

L'agression de la Russie contre l'Ukraine a commencé en 2014, et depuis lors, des groupes soutenus par la Russie et les forces russes auraient commis [de nombreux crimes](#) en Ukraine selon un schéma qui s'est intensifié avec l'invasion à grande échelle. Depuis l'invasion à grande



échelle. Depuis l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022, les violations des droits humains – telles que l'utilisation de la torture et des mauvais traitements, y compris la violence sexuelle – ont été omniprésentes. Selon le dernier [rapport](#) de la Mission de surveillance des droits de l'homme des Nations Unies en Ukraine, plus de 41 300 civils ont été blessés et plus de 15 100 ont perdu la vie. D'innombrables autres continuent d'endurer [un traumatisme durable](#).

On [estime](#) que 3,7 millions de personnes sont déplacées à l'intérieur de l'Ukraine, tandis qu'environ 6,9 millions ont fui le pays. En outre, environ 20 000 enfants ont été [transférés ou déportés de force](#) vers la Russie.

Les victimes du conflit en Ukraine ont droit à réparation en vertu du droit international. Bien que plusieurs mécanismes de réparation aient déjà été ou seront établis, ils manquent actuellement des financements nécessaires pour fonctionner et fournir une compensation financière, des services de réadaptation et d'autres mesures de réparation aux victimes.

En vertu du droit international, l'État russe doit payer et fournir des réparations aux victimes, compte tenu de sa responsabilité pour les préjudices qu'elles ont subis. En l'absence de coopération de la Russie, cependant, les États tiers ont une occasion unique de soutenir les efforts visant à garantir la réalisation du droit à réparation des victimes.

Mécanismes de réparation

Il existe plusieurs mécanismes, tant au niveau international qu'au niveau national, qui visent à offrir des réparations aux survivant.es du conflit en Ukraine.

Programmes administratifs mis en œuvre par l'État ukrainien

Le gouvernement ukrainien s'est engagé dans une série de programmes administratifs (non judiciaires, gérés par l'État) soutenant les personnes affectées par le conflit, notamment en répondant aux besoins en matière de logement, d'emploi et de réadaptation, ainsi qu'en offrant une compensation pour la privation de liberté et les dommages matériels. Le 18 juin 2025, la loi n° 4067-IX sur le statut des survivants de violences sexuelles liées au conflit et les réparations intermédiaires urgentes (la « loi Bardina ») est entrée en vigueur en Ukraine. La loi Bardina établit un cadre complet pour répondre aux besoins des survivants de violences sexuelles liées au conflit, y compris un mécanisme urgent de réparation provisoire. Elle s'est largement appuyée sur le [projet pilote](#) du Global Survivors Fund, qui fournissait une compensation financière urgente aux survivants dans tout le pays. La mise en œuvre de la loi Bardina nécessitera un financement suffisant et durable, ainsi qu'une réflexion attentive sur la complémentarité avec les mécanismes de réparation décrits ci-dessous.

Le Registre des dommages et la (future) Commission des réclamations pour l'Ukraine

Le Conseil de l'Europe a pris des mesures pour établir un mécanisme international de compensation en trois volets pour les victimes de l'agression de la Russie contre l'Ukraine. Le Registre des dommages a [ouvert](#) la soumission de demandes le 2 avril 2024, et 35 pays ainsi que l'Union européenne ont [signé](#), en décembre 2025, la Convention établissant une Commission internationale des réclamations pour l'Ukraine. La Commission des réclamations évaluera les demandes enregistrées par le Registre des dommages, et il est envisagé qu'un fonds de compensation soit créé pour verser les indemnités. La manière dont ce fonds sera financé reste une question ouverte. Il est important de noter que ce mécanisme vise à se concentrer sur des paiements de compensation ponctuels plutôt que sur une réadaptation continue ou des mesures réparatrices plus larges. En outre, le champ temporel actuel exclut les préjudices subis par les victimes du conflit en Ukraine avant le début de l'invasion à grande échelle de la Russie en février 2022. En décembre 2025, plusieurs groupes de survivants ukrainiens ont publié une [déclaration](#) sur la création de la Commission des réclamations, appelant les États à signer et ratifier la Convention mais soulignant la nécessité d'une approche inclusive et centrée sur les victimes, y compris celles qui ont été lésées avant l'invasion à grande échelle.

Tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine

Le 25 juin 2025, l'Ukraine et le Conseil de l'Europe ont signé un accord sur la création d'un Tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine. En plus de l'emprisonnement, la Chambre de première instance du (futur) Tribunal spécial sera habilitée à ordonner des amendes ainsi que la confiscation d'avoirs provenant directement ou indirectement du crime d'agression ; ces fonds seront transférés à un mécanisme international, avec une priorité accordée à tout fonds d'indemnisation rattaché à la Commission des réclamations.

Le Fonds au profit des victimes auprès de la Cour pénale internationale (le « FPV »)

Dans le cadre de son mandat d'assistance, le FPV a exprimé son intention de mener les projets et activités nécessaires pour fournir une réadaptation physique, une

réadaptation psychologique ou un soutien matériel au bénéfice des victimes et de leurs familles en Ukraine.

Le fait que des mesures concrètes aient été prises pour établir chacun de ces mécanismes de réparation représente un progrès significatif vers un cadre structuré de réparation. Toutefois, d'importantes incertitudes subsistent quant à la manière dont chaque mécanisme fonctionnera et sera financé, ainsi qu'à la question de savoir s'ils seront véritablement centrés sur les survivants, comment ils pourraient donner la priorité à ceux qui en ont le plus urgemment besoin, et comment ces mécanismes s'articuleront les uns avec les autres.

Le rôle du recouvrement d'avoirs

Alors que la Russie poursuit son agression contre l'Ukraine et ne remplit pas sa responsabilité juridique de fournir des réparations aux victimes, des milliards d'euros d'avoirs privés et souverains russes sont actuellement gelés dans l'Union européenne, le Royaume-Uni, les États-Unis, l'Australie, le Canada et d'autres États en raison des sanctions liées à la Russie imposées par les autorités concernées en réponse aux abus et crimes internationaux commis par la Russie. Il existe également des fonds supplémentaires importants associés aux sanctions, notamment les produits des violations de sanctions, les intérêts et impôts générés par les avoirs gelés, les amendes réglementaires imposées pour des comportements connexes, et bien plus encore. Réaffecter une partie de ces avoirs gelés et des fonds associés pourrait constituer une réponse à la question de savoir comment financer les réparations pour les victimes du conflit en Ukraine.

Le recouvrement d'avoirs offre aux États un moyen pratique de garantir que ceux qui participent à des flux financiers illicites ne tirent pas profit de leurs gains mal acquis. Le recouvrement et la réaffectation des avoirs souverains russes gelés et des avoirs privés russes associés à des activités illicites pourraient également libérer des ressources et permettre de financer des réparations par ceux qui sont responsables des préjudices sous-jacents. Les voies potentielles de recouvrement et de réaffectation des avoirs sont nombreuses et variées.

Une voie prometteuse, par exemple, consiste à réaffecter les avoirs liés à des violations de sanctions à des fins sociales plutôt que de simplement diriger ces fonds vers les caisses de la juridiction qui impose les sanctions. Le 24 avril 2024, l'UE a adopté [la directive 2024/1260 relative au recouvrement et à la confiscation](#) des avoirs, qui prévoit la confiscation et la réaffectation des avoirs liés à des violations des sanctions de l'UE. Cette directive encourage expressément les États membres de l'UE à prendre les mesures nécessaires pour permettre la possibilité de réaffecter les avoirs confisqués, y compris ceux liés à des violations de sanctions, à des « fins d'intérêt public ou sociales ». Les lois de certaines juridictions ne prévoient qu'un champ d'application limité pour l'allocation des avoirs confisqués à l'indemnisation des victimes. Des [amendements législatifs](#) pourraient permettre aux tribunaux d'allouer des avoirs confisqués dans des affaires de violation de sanctions à des fins réparatrices. Ces mesures ne se substituent pas à la responsabilité première de la Russie de fournir une réparation complète en vertu du droit international, mais elles pourraient garantir un soutien urgent aux survivants et contribuer à faire passer les mécanismes de réparation de la conception à la mise en œuvre.



Un projet pilote pour faire progresser une politique de réparation participative en Ukraine

Cristián Correa, responsable du Reparation Praxis Hub, Global Survivors Fund

À la suite de l'invasion à grande échelle de 2022, l'élan autour des réparations pour les victimes de l'agression de la Russie contre l'Ukraine s'est rapidement intensifié, soutenu par [la résolution de l'Assemblée générale](#) des Nations Unies

reconnaissant la nécessité de réparations. Dans le même temps, l'engagement du [Global Survivors Fund](#) (GSF) auprès des survivantes et survivants de violences sexuelles liées au conflit (VSLC) en Ukraine a clairement montré qu'ils ne pouvaient pas attendre un futur règlement de paix ou un mécanisme international de réclamations. Les survivantes et survivants avaient besoin d'une réponse urgente, centrée sur leurs besoins, qui reconnaisse les préjudices spécifiques liés aux violences sexuelles et qui prenne en compte les obstacles importants auxquels ils étaient confrontés lorsqu'ils devaient raconter à nouveau leurs expériences ou fournir les preuves que les bureaucraties exigent souvent pour octroyer des réparations, des mesures correctives ou un accès à la justice.

En collaboration avec des partenaires engagés au sein du gouvernement ukrainien, des organisations de la société civile, des organisations internationales et des groupes de survivants, le GSF a élaboré le concept d'un cadre de réparations provisoires urgentes. Sur cette base, et grâce à la participation active des survivantes et survivants, nous avons soutenu l'élaboration d'un projet de loi et lancé le [Projet pilote sur les réparations provisoires urgentes pour les survivantes et survivants de VSLC](#) en Ukraine afin de démontrer qu'il était possible d'identifier, d'enregistrer et de soutenir rapidement les survivantes et survivants de violences sexuelles liées au conflit grâce à un processus fondé sur la confiance, l'accessibilité et la dignité. L'enregistrement a été ouvert de mai 2024 à juin 2025, lorsque la loi est entrée en vigueur, et les paiements sont en cours d'achèvement en février 2026.

Réparations provisoires urgentes : un modèle participatif et multipartite

Une innovation essentielle du projet pilote résidait dans sa structure de gouvernance. Dès le début, l'initiative a réuni des représentants du gouvernement, de la société civile, des organisations internationales et des survivantes et survivants en tant que partenaires égaux. Les progrès ont parfois nécessité d'avancer plus lentement que prévu, mais cela était intentionnel. La priorité était d'établir une vision commune entre tous les acteurs sur la manière de concevoir des réparations réellement accessibles, rapides et fondées sur les besoins et conditions spécifiques de l'Ukraine. Un Conseil de surveillance, composé de représentants des trois groupes, a guidé le projet pilote et garanti une appropriation collective de sa méthodologie et de ses résultats. En complément, un Conseil d'identification a été créé en tant qu'organe indépendant chargé d'évaluer chaque demande. Composé

de deux représentants du gouvernement, deux représentants des survivants et deux experts de la société civile, le Conseil s'appuyait sur un secrétariat technique pour examiner les déclarations, mener les recherches nécessaires et garantir que les décisions respectaient des standards de preuve rigoureux mais réalistes. Les partenaires de la société civile — notamment la Andreev Family Foundation, Elleos Ukraine, Blue Bird et Truth Hounds — ont joué un rôle central dans la mise en œuvre. L'accueil et l'enregistrement ont été effectués par des travailleurs sociaux et des psychologues formés aux pratiques tenant compte des traumatismes, permettant aux survivantes et survivants de partager leurs expériences dans un environnement sûr et bienveillant.

Un processus d'enregistrement centré sur les survivants

Le projet pilote s'est volontairement écarté des modèles habituels d'aide de l'État ukrainien, qui reposent souvent sur trop de formalités et de documentation. À la place, il a introduit [un processus d'enregistrement](#) conçu autour de l'écoute attentive, du respect et de la validation. Les survivantes et survivants n'étaient pas tenus de fournir des récits détaillés ou des preuves abondantes ; lorsque cela était nécessaire, le secrétariat technique effectuait une vérification complémentaire. Cette approche a intégré la reconnaissance et la réparation dans l'acte même d'enregistrement, en reconnaissant que pour beaucoup de survivantes et survivants, être entendu par un professionnel de confiance constitue en soi une mesure de valeur réparatrice.

Impact et preuve de concept

En moins de 20 mois, le projet pilote a identifié, enregistré et versé une compensation à 1 080 survivantes et survivants de violences sexuelles liées au conflit (726 hommes, 331 femmes et 23 enfants (4 garçons et 19 filles)), dont 107 survivantes et survivants ayant subi des violences sexuelles liées au conflit avant l'invasion à grande échelle, et les a orientés vers des services de réadaptation. De manière cruciale, le projet a offert aux survivantes et survivants un sentiment de reconnaissance qui, en soi, a été cité comme ayant un impact réparateur. Les résultats ont démontré que des réparations provisoires urgentes ne sont pas seulement réalisables, mais peuvent être mises en œuvre à grande échelle avec des ressources limitées lorsque les survivantes et survivants, la société civile et les institutions étatiques travaillent en collaboration. Le projet pilote a renforcé le consensus politique et a contribué à l'adoption ultérieure de la loi nationale ukrainienne de 2024 établissant une politique de réparation provisoire pour les survivantes et survivants de CRSV. [Les survivantes](#) et survivants eux-mêmes ont témoigné de l'impact que le projet a eu sur leur vie ; notre récent [rapport d'impact](#) met en lumière ces témoignages plus en détail.

Prochaines étapes et défis persistants

D'importants défis subsistent. La mise en œuvre de la nouvelle politique — notamment la garantie d'un mécanisme de financement durable en pleine guerre — nécessitera une collaboration soutenue et une volonté politique constante. Toutefois, le projet pilote a créé un écosystème solide : les survivantes et survivants, les OSC et les partenaires gouvernementaux partagent désormais une méthodologie commune, un sentiment d'appropriation et un engagement à intégrer les enseignements tirés dans le système national.

Ensemble, nous avons démontré que des réparations provisoires urgentes pour les survivantes et survivants de VSLC sont à la fois nécessaires et possibles. Le projet pilote offre un modèle convaincant de politique de réparation participative et

centrée sur les survivants, qui peut être adapté à d'autres contextes et étendu en Ukraine.

La réparation comme reconnaissance : un appel des survivant.es ukrainien.nes

Iryna Dovhan, SEMA UKRAINE

Je m'appelle Iryna Dovhan. Je suis la fondatrice et directrice de l'organisation [SEMA UKRAINE](#). Nous avons commencé notre travail en 2018 avec le soutien de la Fondation Mukwege. Au début, nous avons réuni des femmes du Donbass occupé, mais au fil du temps, des survivantes de toutes les régions où l'armée russe est entrée nous ont rejointes.



Foto de: De SHeng Lim

En avril 2022, après la libération de la région de Kyiv, nous avons rencontré des représentants de la Fondation Mukwege et du GSF. À cette époque, les femmes ayant survécu à des violences sexuelles ne savaient même pas ce que signifiaient les réparations. Les représentants des fondations nous ont expliqué qu'ils travaillaient pour que nous recevions un soutien. Leurs paroles semblaient rassurantes, mais pas convaincantes, car même les autorités ukrainiennes montraient peu d'intérêt pour notre sort. Nous avons dû nous battre pour l'ouverture de procédures pénales par le Bureau du Procureur général d'Ukraine.

Ce soir-là, lors d'une alerte aérienne à Kyiv, la directrice du GSF, Esther Dingemans, nous a demandé quel montant de réparation serait approprié. Elle nous a demandé de proposer une somme qui pourrait véritablement aider — pour améliorer la santé, créer une entreprise ou résoudre un problème urgent. Nous étions trois, toutes survivantes, nous en avons discuté et avons indiqué un montant : 3 000 €.

C'étaient des temps difficiles : bombardements constants et afflux croissant de survivantes des régions de Kyiv et de Kherson. Notre objectif était de trouver des femmes, de les encourager à briser le silence et de les soutenir pour qu'elles témoignent. Notre message essentiel était simple : le silence nourrit l'impunité. De nombreuses femmes ont répondu et nous ont rejointes. Si en 2018 nous étions 15-16, aujourd'hui notre collectif compte 80 femmes ayant survécu à des violences sexuelles liées au conflit.

Elles ont toutes reçu 3 000 € de réparations en 2025. Lorsque nous avons demandé ce que cet argent représentait pour elles, les réponses variaient, mais un sentiment était partagé par toutes : un sentiment de liberté et de dignité. Personne n'a exigé

de rapports ni dicté la manière dont l'argent devait être utilisé. Chacune était libre de décider.

À ce jour, plus de 1 000 survivantes et survivants – femmes, hommes et, malheureusement, enfants – ont reçu ces réparations provisoires. Le projet pilote est arrivé à son terme, mais le nombre de survivants est bien plus important. Rien que le mois dernier, deux autres femmes nous ont contactées. Le projet pilote est terminé, mais les victimes espèrent que la loi 406 (loi Bardina) sera mise en œuvre et que la compensation effective se poursuivra.

AUTRES ACTUALITÉS

Les survivant.es ukrainien.nes appellent les États à ne pas oublier les victimes d'avant 2022



Photo par De Sheng Lim

Un élan mondial se développe en faveur de la convention créant une Commission internationale des réclamations



Photo par Council of Europe CC 2.0

Le Conseil de l'UE adopte une position sur la base juridique du prêt de soutien à l'Ukraine de 90 milliards d'euros

voir aussi : bref commentaire du GSF



Photo par Auben ministerium CC 2.0

Voies diplomatiques et médiation à ce jour dans les pourparlers de paix entre la Russie et l'Ukraine



Photo par Thien An CC 2.0

La CIJ examine les demandes reconventionnelles et les exceptions préliminaires dans l'affaire de génocide Ukraine-Russie



Photo par Ministry of Defense Ukraine CC 2.0

LECTURES DU WEEK-END

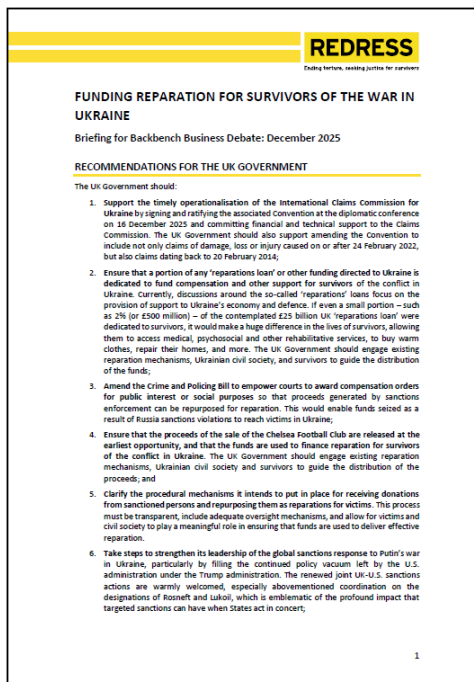
Notes de pratique de REDRESS en ukrainien

REDRESS a traduit plusieurs de nos notes de pratique clés en ukrainien. Ces documents sont destinés à servir d'outils pratiques pour les praticiens, les militants, les défenseurs des droits humains, les survivant.es et autres parties prenantes souhaitant utiliser des litiges stratégiques pour faire progresser la justice et obtenir réparations pour les victimes de torture.

- **Note pratique 10 : Les réparations pour les survivants de la torture**
- **Note pratique 11 : Une approche centrée sur les survivant.e.s pour demander réparation pour la torture**
- **Note pratique 12 : L'indemnisation pour les victimes de torture**



- **Note pratique 13 : Les demandes et la mise en œuvre des réparations pour les survivants de la torture**



Note d'information : Financement de la réparation pour les survivants de la guerre en Ukraine REDRESS

Cette note d'information a été préparée pour le débat d'affaires d'arrière-ban sur la guerre en Ukraine à la Chambre des communes du Royaume-Uni le 4 décembre 2025. Elle présente un aperçu de la réponse du Royaume-Uni à l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie, du droit des victimes à réparation, ainsi que des travaux du Registre des dommages et du projet de création de la Commission des réclamations, et nos recommandations au gouvernement britannique concernant le financement de la réparation pour les survivants de la guerre en Ukraine. .

Projet pilote de réparations provisoires urgentes pour les survivantes et survivants de violences sexuelles liées au conflit Global Survivors Fund

Le projet pilote sur les réparations provisoires urgentes pour les survivantes et survivants de violences sexuelles liées au conflit a été conçu comme une réponse multipartite et centrée sur les survivants aux besoins urgents des victimes, combinant une assistance immédiate avec un plaidoyer soutenu selon une approche « apprendre en faisant ». Grâce à la collaboration dans l'identification des survivantes et survivants, la délivrance d'une compensation provisoire et la facilitation des

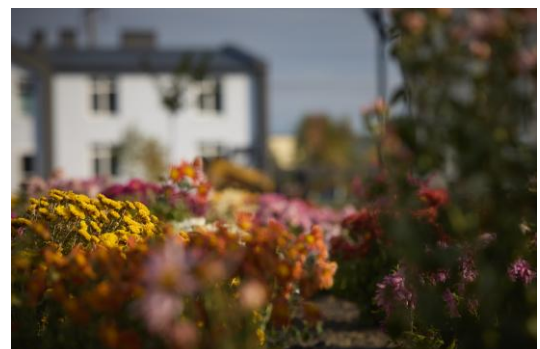


Foto de: President of Ukraine CC 2.0

orientations, l'initiative a démontré qu'il est possible d'atteindre un nombre significatif de survivantes et survivants malgré la peur, la méfiance et les obstacles liés aux preuves, tout en offrant une reconnaissance et un soutien significatifs. Le projet pilote a également contribué à une législation nationale novatrice – la loi 4067-IX sur la protection juridique et sociale des survivantes et survivants – adoptée en 2024 avec l'appui technique du GSF. Malgré les défis persistants, le projet met en lumière des méthodes innovantes, un impact tangible et des enseignements clés pour faire progresser un cadre de réparation coordonné et durable.

ÉVÉNEMENTS



EXPOSITION ET TABLE RONDE :

Garantir la justice pour les survivant·e·s ukrainien·ne·s grâce au recouvrement d'avoirs

Pour marquer les quatre ans depuis l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie, REDRESS et le Groupe parlementaire multipartite (APPG) sur les sanctions et réparations de Magnitsky ont organisé une exposition et une table ronde au Parlement britannique pour mettre en lumière ce que signifieraient les réparations pour les survivants et comment elles peuvent être obtenues.

L'un des survivants présents lors de l'événement, Oleksandr Maksymenko, qui a passé six mois sous occupation et a subi captivité et torture, a déclaré :

« Une compensation pour mes pertes me donnerait l'opportunité de vivre une vie pleine, de décider moi-même où vivre et quoi faire. »

Le panel a également examiné des mesures plus larges que le Royaume-Uni peut prendre pour obtenir des réparations dès maintenant, notamment l'utilisation des recettes générées par l'application des sanctions, la promotion de propositions concernant les biens confisqués et l'établissement d'une voie de distribution des recettes issues de la vente de Chelsea FC.

Merci de votre lecture, à le mois prochain !

Consultez nos éditions précédentes [ici](#).

Si quelqu'un vous a transféré cette newsletter, veuillez vous y abonner [ici](#).

